

Montréal, 10 avril 2014

PAR COURRIEL ET SDE

Me Véronique Dubois
Secrétaire de la Régie de l'énergie
Régie de l'énergie
Tour de la Bourse
800, Place Victoria, bureau 255
Montréal (Québec) H4Z 1A2

OBJET : R-3864-2013 : *Demande d'approbation du plan d'approvisionnement 2014-2023 du Distributeur*

Chère consœur,

La présente fait suite aux réponses du Distributeur à la demande de renseignements no.1 de l'ACEF de l'Outaouais (B-0027) déposées dans le cadre du dossier mentionné en rubrique. Le Distributeur refuse de répondre à certaines questions de l'intervenante ou il y répond de façon fort incomplète. Aussi, l'ACEFO demande respectueusement à la Régie de l'énergie d'ordonner au Distributeur de répondre aux questions 3.3, 5.1, 5.1.1 et 8.3 de sa demande de renseignements.

- La demande 3.3 (B-0027) se lit comme suit :

3.3 Pour chacun des modèles des secteurs [référence (iv)], veuillez donner le coefficient et le coefficient standardisé (β) associés à chacune des variables explicatives.

Réponse : Le Distributeur considère que les sensibilités permettent d'évaluer l'impact qu'ont les variables principales sur la prévision de la demande. Les sensibilités des principales variables des modèles de la référence (iv) ont été déposées à la pièce HQD-3, document 2 (B-0011) du dossier R-3854-2013.

Par ailleurs, le Distributeur a présenté, lors de sa réponse à la question 1.2 de la demande de renseignements n° 1 de la Régie, à la pièce HQD-3, document 1 (B-0021), la performance des modèles de prévision sur les ventes historiques pour chacun des secteurs de consommation.

À la référence (iv) de la demande 3.3 (B-0027), la liste compte 13 secteurs et un modèle différent pour chacun. Le R^2 varie aussi selon le secteur. Or, l'analyse de sensibilité à laquelle fait référence le Distributeur ne vaut que pour les variables suivantes : *PIB manufacturier*, *PIB tertiaire*, *emploi total* et *rémunération réelle des salariés*. L'intérêt d'obtenir les coefficients et les coefficients standardisés (β) pour chacune des variables est de pouvoir comparer leur impact relatif sur la variable dépendante (les ventes d'électricité) pour un modèle donné et de comparer

l'impact d'une même variable dans différents modèles. Avec l'information parcellaire fournie par le Distributeur, cette comparaison est absolument impossible.

- La demande 5.1 (B-0027) se lit comme suit :

5.1 Pour chacun des modèles de prévision des ventes d'électricité à long terme que le Distributeur utilise, veuillez fournir le coefficient de détermination (R^2) et un tableau détaillant, pour chaque variable explicative, son coefficient, son coefficient standardisé (β) et sa p -value.

Réponse : Compte tenu du fait que les modèles de court terme et de long terme utilisent les mêmes données historiques, le Distributeur renvoie aux réponses à la question 3.3 et à la question 2.4 de la demande de renseignements no 2 de la Régie, à la pièce HQD-3, document 1.1.

L'information demandée ne se trouve pas à la référence donnée par le Distributeur. Les références (i) à (vii) reproduites par l'ACEFO en préambule à la question 5 (B-0027) font état d'une diversité de variables utilisées dans plusieurs modèles de prévision à long terme des ventes d'électricité, notamment les différentes variables de « type technico-économique ».

Ces variables ne se retrouvent pas dans les modèles de court terme. Encore une fois, comme pour la question 3.3 (B-0027), l'intérêt d'obtenir les informations demandées (coefficient, coefficient standardisé (β) et p -value) pour chacune des variables de chacun des modèles (incluant le R^2 dudit modèle; il n'est par ailleurs clair nulle part combien de modèles sont utilisés) est de pouvoir comparer l'impact relatif de chaque variable indépendante sur la variable dépendante (les ventes d'électricité) pour un modèle donné et de comparer l'impact d'une même variable entre différents modèles. Le Distributeur demeure entièrement opaque sur ces questions.

- La demande 5.1.1 (B-0027) se lit comme suit :

5.1.1 Pour le secteur Industriel, « à long terme, conformément à la méthodologie présentée pour le court terme, la prévision est déterminée essentiellement à partir des prévisions économiques de la production industrielle » [référence (ii)]. Veuillez évaluer dans quelle mesure ces prévisions économiques influencent la demande par rapport aux autres variables incluses dans le(s) modèle(s) de long terme pour le secteur Industriel.

Réponse : Les modèles du secteur Industriel, que ce soit sur l'horizon de court terme ou de long terme, incluent des variables économiques et également des variables climatiques dans le cas du secteur Industriel PME.

Les variables économiques utilisées pour les modèles de court terme du secteur Industriel, essentiellement la production industrielle, expliquent les variations observables dans les ventes d'électricité à ce secteur qui sont attribuables aux fluctuations économiques. À long terme, la prévision de ces variables économiques incorpore des phénomènes structurels comme la croissance démographique, l'évolution du PIB potentiel, la croissance de la demande

mondiale, les tendances dans le prix des matières premières, et reflète directement ces éléments dans la prévision de la demande d'électricité de ce secteur.

Dans le même ordre d'idée que pour la question 5.1 (B-0027), l'ACEFO veut savoir dans quelle mesure les ventes du secteur *Industriel* dépendent des prévisions économiques par rapport aux autres variables indépendantes utilisées. Le Distributeur, dans sa réponse, mentionne seulement qu'il utilise des variables économiques, alors que l'ACEFO se demande dans quel ordre de grandeur ces variables ont un impact sur les ventes d'électricité par rapport aux autres variables utilisées. À noter qu'une réponse complète et détaillée à la question 5.1 (B-0027), serait suffisante pour répondre à la question 5.1.1 (B-0027).

- La demande 8.3 (B-0027) se lit comme suit (nous reproduisons également les demandes 8.1 et 8.2) :

8. Références : (i) Pièce B-0007, HQD-1, doc. 2.2, annexe 2A, p.11.

Préambule : (i) « *Globalement, une reprise de l'économie mondiale devrait être bénéfique au secteur industriel québécois même si la progression de l'industrie manufacturière pourrait être très inégale par secteur. D'une part, la forte progression de la production américaine stimulera davantage la demande pour les biens fabriqués au Québec, mais d'autre part, la nouvelle donne énergétique américaine et son impact sur les coûts d'exploitation des industries viendront modifier les stratégies d'investissement. La baisse du prix de l'électricité aux États Unis pourrait réduire l'avantage du Québec quant à sa position concurrentielle dans quelques industries.* » [nous soulignons]

Demandes :

8.1 Veuillez confirmer que la nouvelle donne énergétique américaine fait référence au marché du gaz de schiste américain. Si tel n'est pas le cas, veuillez expliquer à quoi le Distributeur fait référence.

Réponse :

Le Distributeur le confirme.

8.2 Veuillez préciser quels sont les principaux secteurs industriels envisagés où l'avantage du Québec pourrait être réduit.

Réponse :

La position concurrentielle du Québec sera affectée dans les industries où le gaz et l'électricité entrent dans le procédé de fabrication, telles que les industries de la pétrochimie, des produits métalliques, des produits alimentaires, des produits du caoutchouc et plastiques.

8.3 Veuillez préciser si des stratégies du point de vue de l'approvisionnement en énergie électrique ont été envisagées afin de maintenir la position concurrentielle des industries québécoises en regard de la menace économique que représente le gaz de schiste américain. Veuillez expliquer.

Réponse : Cette demande dépasse le cadre du présent dossier.

Avec respect, l'ACEFO est d'avis que sa demande 8.3 (B-0027) s'inscrit parfaitement dans le cadre du présent dossier. C'est dans le cadre de ce dossier relatif au plan d'approvisionnement qu'il y a lieu de déterminer, notamment, si des stratégies du point de vue de l'approvisionnement en énergie électrique ont été envisagées afin de maintenir la position concurrentielle des industries québécoises en regard de la menace économique que représente le gaz de schiste américain. Selon nous, le présent dossier constitue le meilleur forum pour connaître l'existence ou non de telles stratégies. Entre autres, c'est dans le cadre de ce dossier que sont discutées et examinées les stratégies permettant au Distributeur d'être concurrentiel et de prévoir et d'éviter les pertes potentielles, notamment au niveau des parts de marché.

Avec la concurrence du gaz de schiste américain, l'intervenante est d'avis qu'il est pertinent et utile au présent dossier de savoir si de telles stratégies existent ou non. Quant au contenu de telles stratégies, nous suggérons un dépôt sous pli confidentiel, si la confidentialité est un enjeu qui préoccupe le Distributeur. Dans l'éventualité où la Régie décidait qu'il n'est pas pertinent ni utile que le Distributeur explique le contenu de telles stratégies, même sous pli confidentiel, alors l'ACEFO demande respectueusement qu'il soit ordonné au Distributeur d'indiquer, à tout le moins, si de telles stratégies existent ou non.

En conclusion, l'ACEF de l'Outaouais demande respectueusement à la Régie de l'énergie d'ordonner au Distributeur de répondre aux questions 3.3, 5.1, 5.1.1 et 8.3 de sa demande de renseignements (B-0027).

Veillez agréer, chère consœur, l'expression de nos meilleures salutations.

Me Stéphanie Lussier

10127, rue d'Iberville

Montréal (Québec), H2B 2T7

Tél. : 514.761.0032

Courriel : stephanie.lussier@sympatico.ca

cc: Me Éric Fraser, *Hydro-Québec*